

## B-20 RESIN SOLUTION

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	0
				Réactivité	0
Danger spécifique		Apparence Tan. Liquide. Voir la Section 9.			
Vêtements de protection		AVERTISSEMENT: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU.			

### Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>B-20 RESIN SOLUTION</b>	Code	T225220
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.	PMS#	3173919
FTSS#	225220003	Date de validation	8/20/2003
Siège social aux É.U.	JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (800) 725-6737 MSDS Internet Address: www.johnsondiversev.com	Siège social au Canada	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-888-746-5971
		Date d'impression	8/20/2003
		Remplace	8/14/2003.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

### Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Zinc Oxide	1314-13-2	1-5	<b>OSHA (États-Unis).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	Non disponible.
Tributoxyethyl-phosphate	78-51-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 16000 mg/kg [Lapin].
Acide gras de tallöl sel ammoniac de polymères de styrène/acrylique modifiés	61790-12-3 proprietary	1-5 10-30	Non disponible. Non disponible.	Non disponible. Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

### Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter sévèrement les yeux.
<i>Peau</i>	Peut être modérément irritant pour la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

**Section 4. Premiers soins**

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
<b>Ingestion</b>	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
<b>Notes au physicien</b>	Sans objet.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Inflammabilité du produit</b>	Inconnu.
<b>Points d'éclair</b>	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
<b>Produits de la combustion</b>	Inconnu.
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
<b>Special Remarks on Fire and Explosion Hazards</b>	Inconnu.

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

<b>Précautions personnelles</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage</b>	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
<b>Entreposage</b>	Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
<b>Protection personnelle</b>	
<i>Yeux</i>	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation. Gants de caoutchouc
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide.
<b>Odeur</b>	Caractéristique. (Faible.)
<b>Couleur</b>	Tan. (Pâle.)
<b>pH</b>	8.5-10.5
<b>Gravité Spécifique</b>	1.03
<b>Point d'ébullition/condensation</b>	100°C (212°F)
<b>Point de fusion/congélation</b>	0°C (32°F)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Se disperse.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (lapin). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

**Information sur les déchets** Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

**Classification pour le DOT**

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

**TDG Classification**

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

**Federal** SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Zinc Oxide, Tributoxyéthyl-phosphate  
 CWA (Clean Water Act) 307: Zinc Oxide  
 CERCLA : Substances dangereuses.: Zinc Oxide, Tributoxyéthyl-phosphate

**état** New Jersey - Liste des déversements: Zinc Oxide, Tributoxyéthyl-phosphate  
 New Jersey: Zinc Oxide, Tributoxyéthyl-phosphate  
 Massachussetts - Liste des déversements: Zinc Oxide  
 Massachussetts RTK: Zinc Oxide  
 Pennsylvanie RTK: Zinc Oxide, Tributoxyéthyl-phosphate

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Règlements canadiens**

**NPRI canadien** NPRI canadien: Zinc Oxide.

**SIMDUT Classification** Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations spéciales**

**Version** 1.01

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*